

Communiqué de presse

Lausanne et Nyon, le 1^{er} février 2011

Renforcement des mesures et forte diminution du nombre de requérants d'asile au foyer d'hébergement de Nyon

La Municipalité de Nyon, le canton de Vaud et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ont convenu d'un certain nombre de mesures destinées à diminuer la tension dans et autour du foyer pour requérants d'asile de Nyon, installé dans un abri PC. Parmi ces mesures, figure une baisse sensible, dès ce mois de février 2011, du nombre de personnes logées dans ce foyer. La fermeture à terme de l'abri PC est acquise par toutes les parties à ce dossier, qui restent divisées sur la date de sa fermeture.

Lundi 31 janvier 2011, une séance de travail a réuni à Nyon la Municipalité de Nyon *in corpore*, le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, accompagné par Didier Vautherin, représentant de la police cantonale et Pierre Imhof, directeur de l'EVAM.

Les discussions ont permis d'entériner les mesures suivantes :

- Diminution significative du nombre de requérants d'asile logés à Nyon (soit de 50 personnes, pour passer de 130 actuellement à 80) d'ici au 1^{er} mars 2011; le canton s'engage à fournir chaque semaine à la Municipalité le décompte des requérants d'asile logés dans l'abri PC, pour lui assurer le suivi cet objectif.
- Renforcement des mesures d'accompagnement ; des travaux d'intérêt généraux, des modules de socialisation et des cours de français sont quelques-unes de ces mesures, qui permettent de lutter contre le désœuvrement des requérants.
- Renforcement des mesures de sécurité, en sus de la présence d'un surveillant 24h/24 déjà mise en place par l'EVAM, notamment par un renforcement de contrôles policiers, pour enrayer les trafics illicites aux alentours du centre.

La mise en œuvre de ces mesures sera assurée par deux groupes de travail : un groupe de travail « social », présidé par M. Olivier Mayor, Municipal en charge des affaires sociales et un groupe de travail « sécurité », présidé par Mme Elisabeth Ruey-Ray, Municipale en charge de la police.

Dans ce dossier, la pierre d'achoppement reste la date de fermeture de l'abri PC comme centre d'hébergement provisoire pour les requérants d'asile, la Municipalité ayant déjà demandé sa fermeture alors que l'EVAM et le Canton insistent sur la nécessité de disposer d'une structure alternative avant de fermer le foyer.

Actuellement, le projet de pavillons d'hébergement destiné au logement de 60 requérants d'asile à Nyon est bloqué par des recours. La situation de l'hébergement de requérants d'asile dans le district de Nyon sera évoquée lors de la prochaine Assemblée des Syndics, convoquée le 24 février 2011 par le Préfet. M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba y assistera.

Renseignements complémentaires :

Municipalité de Nyon : Olivier Mayor, tél. 079 340 24 07

Canton de Vaud : Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, chef du DINT, tél. 021 316 41 51

EVAM : Pierre Imhof, directeur, tél. 021 557 06 01